



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de  
SEINE ET MARNE

Arrondissement de  
TORCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

*Le mardi 17 juin 2014 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 11/06/14, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.*

### ***Etaient présents :***

Monsieur Brice Rabaste, Madame Colette Boissot, Monsieur Alain Mamou, Madame Claudine Thomas, Monsieur Jacques Philippon, Madame Céline Netthavongs, Monsieur Pierre Barban, Madame Audrey Duchesne, Monsieur Benoît Breyse (départ à partir du point 17), Madame Michèle Dengreville, Monsieur François-Xavier Binvel, Madame Nicole Saunier, Monsieur Christian Quantin, Monsieur Guillaume Segala, Monsieur Marcel Petit, Madame Gabrielle Marquez Garrido, Madame Martine Broyon, Monsieur Alain Senechal, Madame Sylvie Decombas, Madame Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica, Monsieur Laurent Dilouya, Madame Angela Avond, Monsieur Stéphane Bossy, Monsieur Franck Billard, Mme Sylvia Guillaume, Madame Catherine Morio, Mme Annie Ferri, M. Paul Athuil, M. Jean-Jacques Marion, Mme Isabelle Guilloteau, Monsieur Renaud Persson, Madame Béatrice Troussard.

### ***Ont remis pouvoir :***

*Madame Monique Sibani à Monsieur Jacques Philippon, Monsieur Philippe Maury à Monsieur Christian Quantin, Madame Marie-Claude Saulais à Madame Claudine Thomas, Madame Victoria Pavan à Monsieur François-Xavier Binvel, Mme Lydie Autreux à M. Jean-Jacques Marion, M. Emeric Brehier à Mme Isabelle Guilloteau, Mlle Lucia Pereira à M. Paul Athuil, M. Benoît Breyse à M. Charles Aronica (à partir du point 17)*

### ***Absents :***

*Monsieur Olivier Savin, Madame Nathalie Le Nevanic, M. Frank Mouly, Madame Cécile Goutmann.*

***Secrétaire de séance :*** Madame Audrey Duchesne

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE :

**D'approuver** le compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2014  
(Approbation à l'unanimité)

- 1) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 5 avril 2014 portant sur installation du nouveau Conseil Municipal,  
**D'adopter** le règlement intérieur du Conseil Municipal  
(Unanimité)

\*\*\*

- 2) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2123-12,  
**D'adopter** la proposition de Monsieur le Maire et de fixer en conséquence le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux à 62 222 € maximum par an,  
**De dire** que les crédits y afférents seront prévus au budget de la Commune.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 3) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte pour la Géothermie de Chelles,  
**De nommer** MM Dilouya, Philippon et Athuil en qualité de représentants titulaires de la Ville de Chelles,  
**De nommer** MM Binvel, Couturier et Mme Goutmann en qualité de représentants suppléants de la Ville de Chelles.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 4) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat des Eaux D'Ile-de-France,  
**De nommer** M. Dilouya en qualité de représentant titulaire de la collectivité,  
**De nommer** M. Philippon en qualité de représentant suppléant de la collectivité. (Unanimité)

\*\*\*

- 5) Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, au cours de l'exercice 2013,  
Considérant, par ailleurs, que les résultats dégagés au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
**D'adopter** le Compte de Gestion 2013, sans réserve de sa part.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 6) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12 ,  
**D'approuver** le Compte Administratif 2013,  
**De constater** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
**De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,  
**D'arrêter** à la somme de 2 853 386,74 €, le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2013, issu de la comptabilité tenue par l'ordonnateur.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 7) **De décider** d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 € à l'APFEEF,  
**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande,  
**De dire** que les crédits sont prévus au budget de la commune.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 8) **De décider** d'allouer une indemnité de conseil à Madame Fabienne Di Rosa, comptable public assignataire de la commune de Chelles, au taux plein et calculée suivant les règles et tarifs de droit commun pour la période restant à courir jusqu'au 31 juillet 2014,  
**De décider** d'allouer une indemnité de conseil à Monsieur Jean-Luc Illy, comptable public assignataire de la commune de Chelles, au taux plein et calculée suivant les règles et tarifs de droit commun dès sa prise de fonction le 1er août 2014.  
**De dire** que les crédits sont prévus au budget de la commune,  
(Unanimité)

\*\*\*

- 9) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article R. 2321-1,  
**De fixer** la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à :  
– Cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,  
– Quinze ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,  
– Trente ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national,  
– Cinq ans pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories ci-dessus dénommées.  
(Unanimité)

\*\*\*

**10) Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2531-16,**  
**De prendre** acte du rapport annexé à la présente délibération sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2013.  
(Unanimité)

\*\*\*

**11) De décider** la mise en place d'un dispositif d'aide aux départs en vacances autonomes et d'aide à la participation à un chantier international,

**De fixer** les critères de recevabilité suivants :

- projet porté par des groupes de jeunes de 2 à 6 personnes ayant fait preuve de capacité, d'autogestion et de mobilisation pendant la phase de montage du projet dans le cadre de l'aide au départ autonome ou projet porté individuel pour les jeunes souhaitant intégrer un chantier international dans le cadre de l'aide à la participation d'un chantier international
- être chellois
- être accompagné dans la démarche de projet par un "tuteur" (un animateur des structures jeunesse ou éducateur)
- avoir entre 16 et 25 ans

**D'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en oeuvre le dispositif et à signer tout document afférent à ce dossier,

**De dire** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

(Unanimité)

\*\*\*

**12) D'adhérer** au projet d'organisation d'un chantier international de jeunes bénévoles,

**D'approuver** le projet de partenariat entre la Ville de Chelles et l'Association "Concordia" fixant les conditions d'organisation d'un chantier international du 9 au 30 juillet 2014,

**D'approuver** la participation financière de la ville à hauteur de 5 420 € TTC,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Concordia et tout document y afférent,

**De dire** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

\*\*\*

**13) Dans le cadre des actions de la Direction Jeunesse,**

**De solliciter** auprès du Conseil Général de Seine et Marne, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, des subventions de fonctionnement les plus élevées possibles

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ces demandes de subventions et tout document y afférent,

**De dire** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

\*\*\*

**14) Dans le cadre de la programmation du Centre d'Art Contemporain,**

**De solliciter** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention et tout document y afférent,

**De dire** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

\*\*\*

- 15)** Dans le cadre de la programmation du Centre d'Art Contemporain,  
**De solliciter** la demande de subvention auprès du Conseil Général,  
**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention et tout document y afférent,  
**De dire** que les crédits sont prévus au budget de la commune.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 16)** Dans le cadre de la programmation du Centre d'Art Contemporain,  
**De solliciter** la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France,  
**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention et tout document y afférent,  
**De dire** que les crédits sont prévus au budget de la commune.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 17)** Vu l'avis de France Domaine n°2014-108V0401 du 07 mai 2014,  
Considérant l'accord du Directeur Général de Marne et Chantier Habitat à la cession à l'euro symbolique des emprises de parcelles nécessaires à l'opération aux conditions sus exposées,  
**D'acquérir** les emprises déterminées par le plan de division, à l'euro symbolique auprès de M.C.H. et s'engage à acquitter tous les frais préalables à l'acquisition, les frais de notaire, de construction, de clôture... induits par cette acquisition,  
**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 18)** Vu l'avis de France Domaine,  
**De céder** à Monsieur Drevon et Madame Lascot le lot B de 500 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AC62 au prix de 155 000 €,  
**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 19) Donner acte** du bilan des acquisitions et des cessions de la politique foncière menée au cours de l'année 2013.  
(Unanimité)

\*\*\*

- 20)** Vu le contrat de délégation de service public portant sur la restauration scolaire et municipale en vigueur depuis le 1er septembre 2012,  
Vu l'avis de la commission de Délégation de Service Public du 16 juin 2014,  
**D'approuver** la signature de l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale avec la société ELRES,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale et tout document y afférent,

**De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

(Unanimité)

\*\*\*

**21) D'approuver** la convention de groupement de commandes pour le marché précité en objet,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la présente convention, ainsi que les pièces annexes,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres ouvert concernant cette opération,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces annexes,

**De dire** que la dévolution du marché s'effectuera suivant la procédure d'Appel d'Offres ouvert passé en application des articles 33, 57 et 77 du Code des Marchés Publics selon le Décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié,

**De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget de la Ville de l'année 2015 et suivants.

(Unanimité)

\*\*\*

**22) D'approuver** la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire qui sera passée entre la ville, le SIGEIF et la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine, pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique, de télécommunications électroniques et d'éclairage public existantes rue des Frères Verdeaux,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financières, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget,

**De dire** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

(Unanimité)

\*\*\*

**23) De prendre** acte de l'attribution du marché public de travaux pour la fourniture et la pose d'un sol sportif multisports au gymnase Busnel, à la société JMS, pour un montant de 66 604,09 €,

**De solliciter** une subvention auprès du Conseil Général de Seine et Marne pour un équipement d'accompagnement de collègue,

**De solliciter** une dérogation exceptionnelle auprès du Conseil Général de Seine et Marne pour commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,

**De confirmer** que toutes les dispositions ont été prises pour assurer l'entretien et le gardiennage du gymnase Robert Busnel,

**De mettre** à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la collectivité au profit des collégiens pour permettre la pratique de l'EPS (hors piscine), conformément à la convention de mise à disposition des installations sportives municipales établie entre la commune de Chelles et les établissements scolaires,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention,

**De dire** que les crédits sont inscrits au budget communal.

(Unanimité des votants : 39 pour, 2 abstention(s))

\*\*\*

**24) Concernant le tableau des effectifs du personnel communal de la Ville de Chelles,**  
**De supprimer** 32 postes,  
**De créer** 6 postes,  
**De modifier** le tableau des effectifs en conséquence,  
**De dire** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.  
(Unanimité)

\*\*\*

**25) De prendre** acte des marchés annexés à cette délibération en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.  
(Unanimité)

\*\*\*

**26) De prendre** acte des décisions annexées à cette délibération en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.  
(Unanimité)

\*\*\*

La séance est levée à 19h45

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.